

PROCES - VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six janvier, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Stéphane LE RUDULIER, qui ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 et procède ensuite à l'appel des membres présents.

Etaient présents

Sylvie MICELI-HOUDAIS, Jean-Michel MAZENQ, Marie-Antoinette CAILLOL, Guy LARROCHE, Angélique FORTE, Henri CASIMIR, Véronique STRAUDO, Roland SCHACRE, Valérie MILLANCOURT, Lucien DARET, Jean-Pierre GUILLAUME, Lydie RUSSO, Chantal CLISSON, Marie-Louise BESSETTES (arrivée à 18h40), Yvan VESPERINI, Patrice VAUTHIER, Valérie BAJEUX, Bruno GERARDIN, Alain EGEA, Patrick MOLINO, Corinne HERINGUEZ

Procurations

Pierre SOUSTELLE donne procuration à Stéphane LE RUDULIER,
Brigitte PELOFFY donne procuration à Sylvie MICELI-HOUDAIS,
Nadia DUCLAUT donne procuration à Roland SCHACRE,
Jean-Fabrice LACAVE donne procuration à Jean-Michel MAZENQ,
Corinne LUCCHINI donne procuration à Patrick MOLINO,
Dominique DIDIER donne procuration à Corinne HERINGUEZ,
Isabelle COLIER donne procuration à Alain EGEA

Absents

Bernard TRITZ, Patricia BUFORN, Pierrette PUGLIESE, Valérie LAMBRECHTS

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance.

Mme Marie-Antoinette CAILLOL est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

M. David VIAL, Directeur Général des Services, assiste aux travaux de l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 15 décembre 2016

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2016 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE AVEC 28 VOIX POUR.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1 : COMPTE RENDU DES DECISIONS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Les dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22.

Ce compte rendu peut être soit présenté oralement par le maire, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis la dernière liste arrêtée et présentée au dernier Conseil, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire par délibération n° 16004 du 30 janvier 2016.

N°	Objet	Montant	Argumentation
Assurances			
16240	Défense des intérêts de la commune dans l'affaire RACCUGLIA	Sans objet	Mme RACCUGLIA se pourvoit en cassation dans le dossier l'opposant à la Commune concernant le PC n° 013 081 13 F 0024
16242	Défense des intérêts de la commune - Constitution en tant que partie civile suite à l'incendie du 10 août 2016	Sans objet	La Gendarmerie a fortement conseillé à la commune de se constituer partie civile dans cette affaire afin de faire valoir ses droits
16268	Défense des intérêts de la commune dans l'affaire avec la SARL LOXIMAT	Sans objet	La SARL LOXIMAT a fait un recours en contestation de la validité du contrat à la SAS GAGNERAUD CONSTRUCTION pour l'exécution du marché public de travaux "Création d'un court de tennis, d'un mur d'entraînement et couverture de deux courts - Lot 1 : Infrastructure - VRD - Sol et équipements sportifs"
16270	Convention d'assistance juridique - Année 2017	6 000,00 €	Une assistance est indispensable à l'ensemble des services de la collectivité, assurant ainsi une approche juridique conforme aux textes en vigueur
Développement culturel et artistique			
16237	Location de chapiteaux pour le Téléthon 2016 et le marché de Noël 2016 - Place Saint Jacques - Du 2 au 4 décembre 2016	6 332,40 €	Location de matériel pour accueillir les stands et animations prévus lors du Téléthon 2016 et du Marché de Noël 2016 sur la Place Saint-Jacques
16244	Spectacle pyrotechnique le 2 décembre 2016 - Place Saint-Jacques	6 800,00 €	Spectacle programmé suite aux diverses annulations de cet été et pour clôturer la soirée "Choucroute"
16245	Animations durant le marché de Noël - Le dimanche 4 décembre 2016 - Place Saint-Jacques	5 000,00 €	Piste de luges synthétique, château gonflable et parcours ludiques
16246	Animations durant le marché de Noël - Le dimanche 4 décembre 2016 - Place Saint-Jacques	280,00 €	Atelier créatif de Noël, réalisation d'objets décoratifs de Noël (cartes, photophores, porte-clés,...)
16247	Animations durant le marché de Noël - Le dimanche 4 décembre 2016 - Place Saint-Jacques	896,00 €	Deux peluches géantes et un père Noël durant le marché
16248	Animations durant la bourse de Noël - Le Dimanche 27 novembre 2016 - Centre d'Animation Municipal	530,00 €	Maquillage et clown sculpteur de ballons durant la bourse organisée au CAM

16251	Représentation musicale du spectacle "Gash'Pa'Tou" - Vendredi 2 décembre 2016 - Place Saint-Jacques	875,00 €	Animation musicale bal populaire durant la soirée "Choucroute"
16252	Contrat général de représentation avec la SACEM - spectacle "Gash'Pa'Tou" - Vendredi 2 décembre 2016	150,00 €	
16256	Spectacle Jeune Public "La Reine des Neiges" - Mercredi 7 décembre 2016 - Centre d'Animation Municipal	9 000,00 €	Deux représentations du spectacle "La Reine des Neiges" le mercredi 7 décembre 2016 au CAM
16257	Location de matériel scénique - Spectacle "La Reine des Neiges" - Mercredi 7 décembre 2016 - Centre d'Animation Municipal	226,55 €	Matériel nécessaire pour les deux représentations du spectacle "La Reine des Neiges" prévues au CAM
16258	Contrat général de représentation avec la SACEM - spectacle "La Reine des Neiges" - Mercredi 7 décembre 2016	1 200,00 €	
16259	Contrat général de représentation avec la SACEM - Concert de Noël - Vendredi 9 décembre 2016 - Eglise de Rognac	Sans objet	Concert gratuit
16260	Spectacle "La fille de la lune" - Samedi 10 décembre 2016 - Médiathèque Municipale "Le jardin des mots"	126,00 €	Spectacle programmé dans le cadre des animations autour des albums du 3 au 21 décembre 2016
16261	Spectacle de Noël "Des étoiles plein les yeux" - Mardi 13 décembre 2016 - Crèche municipale "Le Petit Prince"	700,00 €	Spectacle de Noël pour l'ensemble des enfants en crèche collective et familiale
16267	Spectacle de Noël "Des étoiles plein les yeux" - Avenant à la convention - Lundi 19 décembre 2016 - Crèche municipale "Le Petit Prince"	700,00 €	Suite à l'absence d'une danseuse, le spectacle a été déplacé au lundi 19 décembre 2016
Domaine et patrimoine			
16253	Approbation d'un bail de location - 82, impasse Cézanne VII à Madame Séverine AUBERT		Ancien logement NAS passé en location privée
16269	Convention de prestation de service - Aide à l'archivage entre la commune de Rognac et le CDG13 - Année 2017	6 400,00 €	La conservation des archives faisant partie des dépenses obligatoires de la commune et n'ayant pas de service dédié, il est nécessaire de faire appel au CDG pour nous aider dans cette tâche.
16271	Acquisition des parcelles cadastrées section BT n° 121 et 122 à Madame Reine	150 000,00 €	La commune possède un grand nombre de parcelles dans ce secteur et vise à harmoniser la zone d'activités en création,

	FOUQUE sis Les Plans - Droit de préemption urbain		inscrite dans le PLU. Cette acquisition est d'intérêt général, car l'opération d'aménagement a pour objet d'organiser l'extension et l'accueil d'activités économiques
Finances locales			
16230	Abrogation de la régie de recettes "Encaissement des droits des festivités".	Sans objet	Suppression de la régie en vue de la création d'une régie unique pour l'encaissement des droits
16231	Institution de la régie unique de recettes "Encaissement des droits de place des commerçants du marché hebdomadaire et des droits des festivités".	Sans objet	Création d'une régie unique dans le but de simplifier et optimiser les procédures.
16254	Quitus à la société 13 Développement pour la clôture de la convention du mandat pour la préparation, le suivi de la conception et de la réalisation de la transformation de la CAVE OLEICOLE au Centre Culturel	Sans objet	Le bilan financier présenté par la société 13 Développement a fixé le montant des dépenses totales à 2 822 404,97 € TTC, la commune va donc émettre un titre de recette d'un montant de 2 283,95 € TTC
Fonction publique - Ressources Humaines			
16263	Soirée de fin d'année 2016 pour le personnel municipal - Vendredi 16 décembre 2016 - Centre d'Animation Municipal	7 018,00 €	Confection et organisation d'un apéritif / buffet et d'un repas servi à table
Institutions et vie politique			
16241	Avenant au contrat relatif à la réalisation d'une vidéo diffusée lors de la cérémonie des vœux du Maire - Modification des modalités de paiement	2 617,20 €	Paiement de 30% d'acompte pour la couverture des frais engagés de 3 films réalisés, qui serviront à la vidéo finale : Fête du Souléou, marché des producteurs locaux et cérémonie du 11 novembre (reportage, tournage, montage,...)
Protection de l'environnement et développement durable			
16239	Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces forestiers communaux - Avenant n° 1	Sans objet	Intégration de 2 prix supplémentaires compte tenu du besoin croissant d'installation de barrières bois et bois/métal

Soutien à la pratique du sport et investissement lié aux équipements sportifs			
16221	Création d'une salle de boxe au Cosec Lot 1 : Terrassements généraux - Dalle portée - Longrines - Réseaux VRD	215 758,50 €	Créer une salle de boxe adaptée aux besoins des licenciés et aux membres de l'association.
16222	Création d'une salle de boxe au Cosec Lot 2 : Fondation - Façades - Electricité	478 658,59 €	
16223	Création d'une salle de boxe au Cosec Lot 4 : Matériel Sportif	84 000,00 €	
16243	Création d'une salle de boxe au COSEC Lot 3 : Second œuvre et autres lots techniques	417 251,21 €	
Travaux - Maintenance			
16238	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un marché forfaitaire pour l'installation d'un dispositif de vidéo protection (3ème phase) pour la commune de Rognac	4 560,00 €	La mission consiste à : rédiger le cahier des charges et le DCE, Analyser les plis, suivre les travaux et réceptionner le chantier
16265	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage catégorie infrastructure	13 260,00 €	Cette opération consiste essentiellement à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un marché de maintenance préventive, corrective et évolutive du dispositif de vidéo protection pour la ville de Rognac
16266	Marché de maintenance, réparation des portes automatiques, portails motorisés et portes sectionnelles	Montant annuel de la maintenance préventive : 7 248,00 € Montant maximum annuel des commandes : 14 400,00 €	Prestations de maintenance, d'entretien et de réparation au regard de la législation en vigueur
Urbanisme			
16236	Elaboration du plan local d'urbanisme - Avenant n° 2	720,00 €	Reproduction d'un dossier supplémentaire de PLU suite à la demande de la préfecture
Véhicules			
16262	Mise à disposition de plusieurs véhicules municipaux auprès de la brigade de Gendarmerie de Rognac	Gratuit	Afin de renforcer les moyens logistiques pour assurer la sécurité des administrés, il est mis à disposition, pour une période initiale de trois mois, plusieurs véhicules municipaux auprès de la brigade de Gendarmerie

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ De prendre acte des décisions ci-dessus énumérées.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire.

2 : ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Bouches-du-Rhône (SDCI) a été présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 29 novembre 2016.

Ce dernier a reçu un accueil favorable de la part des participants.

Dans la suite de la procédure d'élaboration du SDCI, l'article L. 5210-1-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une consultation pour avis des communes concernées par les propositions de modifications de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Ainsi, dans ce projet de SDCI, la commune de Rognac est concernée par la dissolution du Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux. Cette dissolution est apparue souhaitable pour respecter l'objectif fixé par l'article L. 5210-1-1 du CGCT de rationalisation de la carte intercommunale.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance de ce projet de SDCI qui, au regard du volume important du document, est disponible au service des Assemblées (porte 105, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville) pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux,
- ▷ De donner un avis favorable au projet de SDCI.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3 : DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

RAPPORTEUR : MME MICELI-HOUDAIS

Arrivée de Mme Marie-Louise BESSETTES

Le décret du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques qui modifie la loi dite "CADA" du 17 juillet 1978, impose à chaque commune de 10 000 habitants ou plus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

La désignation de cette personne doit être envisagée comme une mesure d'ordre intérieur par laquelle l'administration choisit la personne qu'elle estime la plus compétente pour l'exercice des missions qui lui sont dévolues.

En application de la loi "Responsabilités et Libertés locales" du 13 août 2004, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne plus recourir au scrutin secret pour procéder aux nominations et désignations.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ De faire application de la loi du 13 août 2004 pour désigner la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques et de décider à l'unanimité de recourir au scrutin public,
- ▷ De désigner Madame Natacha SAVELS, Rédacteur, Responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

FINANCES LOCALES

4 : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES – ANNEE 2017

RAPPORTEUR : M. GERARDIN

Mesdames Angélique FORTE et Marie-Louise BESSETTES et Monsieur Yvan VESPERINI sortent de la salle

Comme chaque année, la commune attribue aux associations locales qui participent à la vie de la commune, une subvention annuelle de fonctionnement.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que ces dossiers ont été examinés conformément au règlement d'attribution et de versement des aides aux associations adopté le 23 avril 2015 (délibération N° 15036).

Les membres de la commission d'arbitrage, réunis le 14/12/2016, proposent d'attribuer et de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant demandé	Montant accordé
AIKIDO	3 000,00 €	3 000,00 €
BASKET	58 000,00 €	48 682,00 €
BOXING CLUB	20 000,00 €	13 000,00 €
CERCLE NAUTIQUE	30 211,00 €	18 000,00 €
CYCLO	1 000,00 €	650,00 €
FOOTBALL	70 000,00 €	67 000,00 €
GYM TRAMPO	33 038,00 €	33 038,00 €
GYM VOLONTAIRE	1 000,00 €	1 000,00 €
HANDBALL ROGNAC/VELAUX	3 000,00 €	1 500,00 €
JUDO/JUJITSU	4 000,00 €	4 000,00 €
ROGNAC ATHELIC CLU8B	8 500,00 €	8 500,00 €
ROGNAC ESCRIME CLUB	2 000,00 €	2 000,00 €
ROGNAC NATATION	40 000,00 €	37 000,00 €
SEMELLES USEES	2 500,00 €	2 500,00 €
TAEKWONDO	3 200,00 €	3 200,00 €
ASR TENNIS	23 680,00 €	23 680,00 €
TENNIS DE TABLE (RUTT)	3 600,00 €	3 600,00 €
TIR SPORTIF	3 500,00 €	3 000,00 €
BILLARD AMATEUR ROGNAC	2 500,00 €	2 500,00 €
VOLLEYBALL	485,00 €	485,00 €
YOSEIKAN BUDO	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	316 214,00 €	279 335,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant demandé	Montant accordé
ATLAS	45 000,00 €	40 695,00 €
COMITE DE JUMELAGE	7 800,00 €	7 800,00 €
COUPO SANTO	1 300,00 €	1 300,00 €
LES PEINTRES DU VIEUX MOULIN	1 300,00 €	1 300,00 €
RCL	6 000,00 €	3 640,00 €
TOTAL	61 400,00 €	54 735,00 €

ASSOCIATIONS ENSEIGNEMENT	Montant demandé	Montant accordé
COOPERATIVES SCOLAIRES	23 140,00 €	23 140,00 €
FCPE écoles élémentaires	400,00 €	400,00 €
LIPEK	200,00 €	200,00 €
TOTAL	23 740,00 €	23 740,00 €
ASSOCIATIONS SOCIALES	Montant demandé	Montant accordé
ASS DES PARENTS DU FOYER DES BORIES	410,00 €	410,00 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	1 500,00 €	1 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00 €	1 000,00 €
SECOURS POPULAIRE	2 500,00 €	1 500,00 €
COLLECTIF FRATERNITE SALONAISE	500,00 €	500,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	1 500,00 €	1 000,00 €
Amical des donneurs de Sang	400,00 €	400,00 €
TOTAL	7 810,00 €	5 810,00 €
ASSOCIATIONS DANS DIVERS DOMAINE	Montant demandé	Montant accordé
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ROGNAC	7 780,00 €	5 000,00 €
AMMAC (Amicale des Marins anciens Combattants)	510,00 €	510,00 €
AACR (Association des Anciens Combattants de Rognac)	800,00 €	510,00 €
APNR (Association des Pieds Noirs de Rognac)	1 500,00 €	1 500,00 €
AUFR (Association Union Fédérale Rognac)	510,00 €	510,00 €
COS (Comité des Œuvres Sociales)	95 300,00 €	95 300,00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	510,00 €	510,00 €
CCAPR (Comité de Coordination des Associations Patriotiques de Rognac)	1 500,00 €	1 500,00 €
LE SOUVENIR Français	510,00 €	510,00 €
LES QUATRE SAISONS	700,00 €	700,00 €
SOCIETE CYNEGETIQUE	3 500,00 €	3 500,00 €
SPCER	6 500,00 €	5 000,00 €
NOSTA MAR	1 500,00 €	1 000,00 €
TOTAL	121 120,00 €	116 050,00 €
NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017	Montant demandé	Montant accordé
Pompiers solidarité actions	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL GENERAL	529 184,00 €	480 670,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,
- ▷ D'approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement aux associations locales au titre de l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

**5 : VOTE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS LOCALES
- ANNEE 2017**

RAPPORTEUR : M. GERARDIN

Mesdames Angélique FORTE et Marie-Louise BESSETTES et Monsieur Yvan VESPERINI reviennent dans la salle

Comme chaque année, la commune attribue aux associations des aides financières pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets. C'est un soutien pour les associations dans la mise en œuvre et le développement de leurs activités.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que ces dossiers ont été examinés conformément au règlement d'attribution et de versement des aides aux associations, adopté le 23 avril 2015 (délibération N° 15036).

Les demandes suivantes ont été déposées sur la plateforme de dématérialisation :

- GYM TRAMPO pour un montant de : 7 384 €

La subvention est demandée dans le cadre du renouvellement du projet « maternelles » en 2017 dans lequel deux encadrants diplômés d'Etat interviennent dans les écoles maternelles du 23 janvier au 17 juin 2017.

- CERCLE NAUTIQUE DE ROGNAC pour un montant de : 20 650 €

Dans le cadre d'un projet "voile" validé par l'Inspection Académique visant à sensibiliser les enfants dans l'apprentissage de la voile et de son environnement naturel, les classes de CM2 ou CM1/CM2 sont accueillies durant l'année scolaire. L'ensemble des groupes scolaires est concerné par ce projet porté par 2 éducateurs diplômés d'Etat et recrutés spécifiquement par le Cercle Nautique de Rognac.

- ENSEMBLE A VENTS DU LACYDON pour un montant de : 1 500 €

La subvention est demandée pour l'organisation du Concert du Nouvel à l'église Saint-Jacques le 27/01/2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'approuver les subventions regroupées dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montant demandé	Montant accordé	Projets
Gym Trampo	7 384 €	7 384 €	Projet « maternelles » 2017
Cercle Nautique de Rognac	20 650 €	20 650 €	Projet « Voile » 2017
Ensemble à Vents du Lacydon	1 500 €	1 500 €	Concert du Nouvel An à l'église Saint-Jacques le 27/01/2017
TOTAL	29 534 €	29 534 €	-

▷ De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

**6 : ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 10041 DU 14 AVRIL 2010
RECouvreMENT DES FRAIS DE CAPTURE ET DE TRANSPORT DES ANIMAUX
ERRANTS EN DIVAGATION OU DANGEREUX**

RAPPORTEUR : M. SCHACRE

Un certain nombre de titres de recettes émis par le Trésor Public sur plusieurs exercices portant sur les frais de capture, de transport en fourrière, de garde et d'euthanasie d'un animal errant en divagation ou dangereux d'un montant de 80,00 € pour chaque propriétaire, n'ont pu être recouverts malgré les poursuites engagées.

Compte tenu des poursuites infructueuses sur plusieurs exercices, le Comptable Public demande l'abrogation de la délibération N° 10041 du 14 avril 2010.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la décision du Comptable Public et d'abroger la délibération N° 10041 du 14 avril 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

**7 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL**

RAPPORTEUR : M. GERARDIN

Le club AS Rognac dispose aujourd'hui pour seules infrastructures d'une piste en enrobé non homologuée, extrêmement traumatisante pour les adhérents, notamment les plus jeunes, et une cage de lancer donnant sur un terrain de football en stabilisé.

Ces installations ne correspondent à aucune norme ou homologation en vigueur, notamment s'agissant des accès PMR. En outre, l'infrastructure ne permet pas aux athlètes de pratiquer leur sport dans des conditions acceptables, de se perfectionner ou de se préparer à la compétition.

Malgré le manque criant d'infrastructures et les départs chaque année des membres les plus motivés, souhaitant avoir accès à des installations homologuées, le club compte aujourd'hui 142 adhérents.

La capacité du club à réunir un tel nombre d'adhérents dans les conditions actuelles laisse penser que Rognac peut devenir une place forte de l'athlétisme, si la qualité des installations le permet. Le développement de la pratique Handisport constitue également un objectif du club et de la commune.

Le soutien du Président de la Fédération Française d'Athlétisme et l'attente suscitée auprès des adhérents du club et des Rognacais par l'éventualité de ce projet en témoignent.

La construction d'une piste de 200m en revêtement technique, l'aménagement de véritables aires de lancée et de sauts, constituent une véritable nécessité afin de pérenniser le club et la pratique de l'athlétisme sur la commune.

Un plateau sportif 44m x 22m couvert au centre de la piste, doté d'un sol sportif doublement homologué pour la pratique des sports collectifs (handball, basket, futsal) et pour la résistance aux pointes (permettant également le travail spécifique des athlètes, la pratique handisport et l'accueil de manifestations culturelles), constituera un véritable gymnase de plein air utile à toutes les associations sportives et culturelles de la commune.

Enfin, l'aménagement des accès et abords, points d'eau et locaux de stockage, feront du complexe une infrastructure correspondant aux normes et homologations en vigueur polyvalente, durable et esthétique, permettant un fonctionnement optimum du club d'athlétisme et des autres associations de la commune.

Le club de football et la commune entendent favoriser le développement des nouvelles pratiques, et notamment du Futsal.

Le terrain multisports couvert aura donc pour objet:

- D'allouer des créneaux hebdomadaires (notamment en nocturne grâce à l'aménagement d'un éclairage 300 lux) au club de football de la commune, qui envisage la création d'une catégorie FUTSAL,
- De répondre aux besoins du tissu associatif (et notamment s'agissant de la pratique handisport) puisque les gymnases sont aujourd'hui saturés,
- De permettre l'accueil scolaire: EPS, Temps-périscolaires, en accord avec le corps enseignant qui est partie prenante au projet,
- D'accueillir les enfants lors des vacances scolaires, notamment via le centre aéré,
- De favoriser la pratique libre en dehors des créneaux réservés, pour une utilisation optimale de l'infrastructure et marquer la volonté de la commune de favoriser mixité et convivialité à travers le sport pour tous les Rognacais.

Le projet de réaménagement du complexe a donc fait l'objet d'un véritable consensus entre les acteurs institutionnels, associatifs et scolaires de la commune. Il constitue en ce sens une occasion unique de créer un héritage durable pour le sport à Rognac.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la participation de la commune de Rognac
- ▷ De solliciter la subvention de 318 000 euros dans le cadre de cette opération,
- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches en ce sens et à signer tout document s'y référant,
- ▷ De dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

COMMANDE PUBLIQUE

**8 : ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET POUR LE LABEL NATIONAL
« TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET »**

RAPPORTEUR : MME BAJEUX

Le Label national « Territoires, Villes et Villages Internet », géré par l'association Villes Internet, contribue à construire l'avenir en mettant l'accent sur les spécificités de chaque territoire, de son appropriation par les acteurs et les habitants. Ce label est destiné à renforcer la citoyenneté et la démocratie en mettant en réseau les acteurs publics locaux pour améliorer l'efficacité des services publics par le numérique en créant des innovations sociales et citoyennes équitablement réparties au plus près de chaque habitants.

Le prix tient compte de six thèmes :

- Vie pratique et quotidienne,
- Vie culturelle et éducative,
- Vie privée et sociale,
- Vie politique et citoyenne,
- Vie professionnelle et économique,
- Organisation et gouvernance.

L'association Villes Internet intervient de la manière suivante :

- Participer à l'animation d'un large réseau d'acteurs locaux et nationaux,
- Coordonner la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur l'internet citoyen et le numérique urbain,
- Contribuer à développer des processus d'échanges entre les différents acteurs,

- Organiser une Rencontre Nationale annuelle et des Rencontres Régionales thématiques,
- Favoriser la coopération de projets avec le soutien de ses partenaires,
- Sensibiliser les acteurs des territoires aux usages et pratiques du numérique,
- Editer des publications pour valoriser les pratiques de l'internet local et citoyen.

A Rognac, depuis le lancement en septembre 2013 du nouveau site internet de la ville, la municipalité a pour objectif de faciliter le quotidien des citoyens rognacais à travers de multiples services numériques, notamment :

- La dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil, le recensement citoyen et les inscriptions sur les listes électorales disponibles en ligne depuis décembre 2015.
- La mise en place d'un Guichet Unique Enfance-Jeunesse et le développement du portail famille qui permet aux citoyens, entre autres, d'inscrire leurs enfants à la cantine, de réserver les places aux Centre de loisirs de la ville pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires et payer leurs factures en ligne.
- Les associations peuvent faire leur demande de subventions en ligne depuis 2015.
- Les Seniors peuvent depuis 2016 réaliser leur demande de colis et chèques cadeaux de Noël de manière informatisée.
- La mise en place d'une billetterie en ligne offre l'opportunité à tous de réserver un billet à tout moment de la journée.

D'une manière générale, d'autres projets pour faciliter la vie des habitants sont en cours comme :

- Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire rognacais,
- Le développement de nouveaux services à destination des chercheurs d'emploi,
- L'équipement des groupes scolaires de la ville en matériel numérique,
- La ré-informatisation de la Médiathèque Municipale courant 2017,
- L'installation de hotspot Wifi indoor/outdoor.

Ainsi, la ville de Rognac s'inscrit pleinement dans une démarche de facilitateur du quotidien en proposant toujours plus de services dématérialisés à ses administrés et en proposant des services inédits.

A ce titre, la ville propose aujourd'hui d'adhérer notamment à l'association Villes Internet pour être accompagnée au mieux dans ses différentes démarches de développement numérique.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'adhérer à l'association Villes Internet.
- ▷ D'approuver la signature par Monsieur Le Maire d'une convention entre l'association Villes Internet et la ville de Rognac.
- ▷ D'approuver le versement, à Villes Internet, une adhésion annuelle estimée à 590,55 € et se basant sur le nombre d'habitant sur la ville de Rognac multiplié par 0,05 € TTC (détails sur le bulletin d'adhésion).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

FINANCES LOCALES

9 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF ET LA VILLE DE ROGNAC POUR LE MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL "LE PETIT PRINCE"

RAPPORTEUR : CHOISISSEZ UN ELEMENT.

Dans le cadre de ses actions de soutien, la Caisse d'Allocations Familiales verse aux gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants une Prestation de Service Unique (PSU).

Cette prestation est une aide au fonctionnement qui correspond à la prise en charge de 66% du prix de revient horaire d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) dans la limite du prix plafond fixé par la CNAF, déduction faite des participations familiales.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation, il convient d'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de ROGNAC pour le Multi-accueil Collectif et Familial « Le Petit Prince ».

Cette dernière est signée pour une durée de 4 ans avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2017.

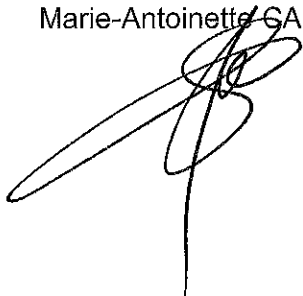
Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la convention d'objectifs et de financement à venir,
- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 19 HEURES 05.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Antoinette GAILLOL



Le Maire,
Stéphane LE RUDULIER



Stéphane Le Rudulier
12/05